

Extrait du registre
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-66

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : 6^{ème} Rencontre des écrivains et des éditeurs du Haut Pays.

Le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de programmer dans les festivités 2016 l'organisation de la 6^{ème} rencontre des écrivains et des éditeurs de l'arrière-pays dont le budget s'élève à 7 550.00 euros.

Il demande à cet effet de solliciter les aides du Conseil Départemental à hauteur de 5 550.00 euros.

En effet, les quatre premières éditions ont rencontrés un vif succès, et la Commune souhaite faire encore évoluer cette manifestation.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte le budget pour une dépense de 7 550.00 euros,

Sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 6 550.00 euros,

Décide à ce que la part communale de 1 000.00 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2016.

Autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
 Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 06/11/2015